

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 21/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 26 - Votants : 27

Le 26 MARS 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, , Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Nadia JEHAN FAUDET

Ont donné procuration : Nadia JEHAN FAUDET à Adrien JEHENNE.

Secrétaire de séance : Nadège BOULE

---

### Délibération portant prolongation du dispositif Petite Ville de Demain

*Rapporteur Adrien JEHENNE*

VU la Commune de Sourdeval lauréate du programme petite ville de demain mis en place par l'Etat pour apporter un soutien à la redynamisation et au rôle structurant des petites villes,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à ce programme a permis de bénéficier d'un co-financement pour un poste de chef de projet de 13h00 par semaine pour nous accompagner dans sa mise en œuvre, financé à 75%,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, une convention-cadre valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) a été signée à Avranches le 25.04.2023 par la Communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel Normandie et les 9 communes PVD dont Sourdeval, et l'Etat,

CONSIDÉRANT que le 13 juin 2025, lors des assises de l'association des Petites Villes de France, le 1<sup>er</sup> ministre a annoncé la prolongation du programme PVD jusqu'au 31 décembre 2026 alors que le programme PVD devait s'achever en mars 2026,

CONSIDÉRANT que par ailleurs l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a informé de la validation de la prolongation des financements des chefs de projet PVD jusqu'au 31 décembre 2026,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaliser un avenant à la convention cadre ainsi qu'à l'arrêté de financement des postes de chefs de projet afin de prendre en compte cette prolongation,

CONSIDÉRANT que les élus de la Communauté d'Agglomération sont favorables à une prolongation sans pour autant prolonger les chefs de projets de l'Agglomération,

CONSIDÉRANT que ce sujet a été voté en Conseil d'Agglomération,

CONSIDÉRANT qu'il est envisagé de conserver le poste de chef de projet PVD à raison de 13 heures par semaine au-delà du 31 décembre 2026, même sans aucune aide financière,

CONSIDÉRANT que ce renouvellement d'emploi sera à discuter en Conseil Municipal au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les avenants de prolongation du dispositif PVD à la convention cadre et à l'arrêté de financement du poste de chef de projet jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la prolongation du dispositif de télétransmission au poste de chef de projet PVD jusqu'au 31 décembre 2026.

Accusé de réception en préfecture  
050-200059541-20260402-2026-03-02-12-AI  
Date de transmission : 15/04/2026  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Le Maire remercie l'assemblée pour son vote et le travail de grande qualité de Mathieu, Chef de projet PVD qui permet de réaliser de nombreux projets entre autres grâce aux subventions qu'il sollicite et obtient.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.  
A Sourdeval, le 02 avril 2026.

Le secrétaire de séance,  
Nadège BOULE



Le Maire,  
Adrien JEHENNE

